

Palefrenier soigneur



Le palefrenier soigneur est un employé polyvalent qui assure les soins quotidiens aux chevaux ainsi que leurs déplacements, les travaux d'entretien d'écurie, des espaces de travail des chevaux, des lieux d'accueil du public et des abords de l'entreprise.

Observateur privilégié, il doit percevoir les changements et comportements anormaux des équidés et doit savoir réagir en cas d'aléas. Premier interlocuteur des publics accueillis dans l'entreprise, il les informe et les oriente. Il réalise des travaux de maintenance de premier niveau des outils, matériels et engins et peut être amené à conduire une production herbagère ainsi qu'à aménager des espaces de détente des chevaux. Pour mettre en œuvre toutes ces activités, le palefrenier soigneur conduit des équipements tractés, portés ou semi-portés, le rapprochant ainsi de l'emploi d'ouvrier agricole.

Les périmètres de ce métier varient en fonction de la taille des entreprises, de l'expérience, des compétences, des aptitudes des salariés et du secteur professionnel. La réalité de ce métier montre que la diversité de la filière équine exigerait non pas un palefrenier-soigneur mais des palefreniers-soigneurs. En effet, en fonction du secteur considéré, plusieurs métiers sont identifiés. Dans les courses, le palefrenier-soigneur est également un garçon de cour ; dans le sport, il est plutôt groom ; dans le secteur de l'élevage, il est assistant d'élevage ; et dans les centres équestres, il est assistant-animateur et agent d'entretien. Quelque soit le secteur, il est attendu du palefrenier soigneur qu'il soit agent d'entretien et ouvrier agricole. Les activités concernent un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance et la compréhension de son comportement, son approche dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent de la pratique. Le salarié doit mettre en œuvre toutes les mesures afin d'assurer les conditions de bien-être animal. L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir. Le salarié est amené à travailler les week-ends et jours fériés.

↳ Débouchés

Les entreprises qui embauchent des palefreniers-soigneurs sont essentiellement des entreprises qui valorisent et utilisent le cheval. Il s'agit :

- dans le secteur sport et loisirs : d'établissements équestres (centres équestres, fermes équestres,..), d'écuries de propriétaires, d'écuries de commerce de chevaux de sport.
- dans le secteur des courses (trot, galop) : centres de débouillage et de pré-entraînement, d'écuries de course.
- Certaines entreprises réunissent ces deux spécialités avec parfois une activité d'élevage en parallèle. Dans ce secteur, les chevaux ont généralement davantage de valeur que ceux du secteur sport et loisirs.
- dans le secteur travail : armée, gendarmerie, école militaire.
- dans le secteur de l'élevage d'équidés (stade production) : élevage de grande taille, plutôt en orientation "course".

↳ Accès à la Formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Matières	1ère année	2e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire et géographie	1h	1h
Education socioculturelle	0h30	0h30
Education physique et sportive	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45
Technologies de l'informatique	1h	1h
Biologie - Ecologie	0h30	0h30
Physique - Chimie	0h30	0h30
Sciences économiques sociales et de gestion	1h30	1h30
Sciences et techniques des équipements	2h	2h
Zootecnie / Hippologie	5h	5h
Equitation	3h	3h
Sciences et techniques professionnelles	1h30	1h30
Non affectées	5h	5h

Enseignements professionnels

- **Entreprise et vie professionnelle** : fonctionnement d'une entreprise hippique, notions de contrat de travail, de statut, de protection sociale...
- **Bases scientifiques des techniques et pratiques professionnelles** : biologie, physique-chimie, hippologie (principales races équinnes, alimentation du cheval, appareil respiratoire et digestif, mécanismes de défense de l'organisme...)
- **Techniques et pratiques professionnelles** : entretien quotidien, hygiène et soins courants des chevaux (contention et manipulation, gestes simples de maréchalerie, alimentation, repérage de chevaux malades et administration des traitements prescrits...), utilisation du cheval (préparation, équitation pour l'exercice et le travail des chevaux, dressage préparatoire des jeunes chevaux...), entretien et réparations simples du matériel, des installations et des bâtiments.
- **Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments spécifiques aux chevaux** : peinture, maçonnerie, soudure, électricité et plomberie Entretien et petites réparations (portes de boxes, pare-bottes et lisses...). Entretien et petites réparations des engins agricoles, des outils et du matériel

Examen

Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

Epreuve E4 : Réaliser des soins courants aux équidés

- Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés, coeff.4
- Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés, coeff. 2

Epreuve E5: Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés

- Mettre en œuvre le travail des équidés, coeff.3
- Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente, coeff. 2

Epreuve E6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements, coeff.1
- Réaliser des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation coeff. 1

Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff.1

Epreuve facultative (points >10, coeff. 2) : une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles.

Statistiques

Statistiques nationales :
En 2017, 96% de réussite.
En 2018, 98% de réussite.

Stage

La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité dans une entreprise du secteur professionnel. Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 10 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel où sont réalisées des activités liées aux soins courants aux équidés et qui met en œuvre des travaux liés à l'utilisation des équidés.

Poursuites d'études

L'évolution de carrière dans l'emploi dépend essentiellement de la taille des entreprises. Le salarié peut accéder, par la voie de la formation, au baccalauréat professionnel "Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques", ce qui lui permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour accéder au statut de chef d'entreprise. Les titulaires de ce CAP pourraient par ailleurs s'insérer dans d'autres domaines que celui du cheval comme la production agricole après une formation complémentaire tel que le Brevet Professionnel "Responsable d'Exploitation Agricole" ou le Baccalauréat professionnel "Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole".

Principales poursuites d'études

- Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique
- Certificat de spécialisation (CS) Utilisateur de chevaux attelés

- le Brevet Professionnel "Responsable d'Exploitation Agricole"

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se Former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Carcassonne

CFA agricole de l'Aude **A**

30 Vestric

CFA privé d'Alzon **A**

48 Marvejols

CFA agricole de la Lozère **A**

48 Saint Chély d'Apcher

LEGTA François Rabelais

Académie de Toulouse

12 Saint-Affrique

CFAA de l'Aveyron - site de La Cazotte **A**

81 Verdalle

Lycée agricole privé de Touscayrats (*Privé*)

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Après un CAP ou un BEP
- Parcours Les métiers auprès des animaux

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr